

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
N° 26_0007

RÉUNION DU
10 FEVRIER 2026

OBJET :

RAPPORT N° 3

CONVENTION DE LOCATION
D'INFRASTRUCTURES PASSIVES DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
AVEC CHARTRES METROPOLE :
APPROBATION DE L'ANNEXE 1
MODIFIEE

NOMBRE DE VOIX :

En exercice : 12

Présents : 6

Pouvoirs : 1

Votants : 7

Étaient présents :

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE (Président de séance), Mme Evelyne DELAPLACE

EPCI :

M. Francis BESNARD, Mme Virginie QUENTIN, M. Olivier LECOMTE, M. Yves VEILLOT

Était absente représentée :

Conseil régional :

Mme Sylviane BOENS

Pouvoir :

Mme Sylviane BOENS donne pouvoir à M. Jacques LEMARE

Étaient absents non représentés :

Conseil départemental :

M. Marc GUERRINI, M. Jean-Noël MARIE, M. Stéphane LEMOINE

Conseil régional :

Mme Michèle BONTHOUX

EPCI :

M. John BILLARD,

Secrétaire de séance : Mme Virginie QUENTIN

LE BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL

Dûment convoqué le 3 février 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021_0043 du Conseil syndical d'Eure-et-Loir Numérique du 8 septembre 2021 portant délégation du Conseil syndical au Bureau,

Vu la convention de location d'infrastructures passives de communications électroniques signée avec Chartres Métropole le 31 mars 2020,

Vu la délibération n°22_0044 du Bureau du 24 mai 2022 approuvant la modification des annexes 1 et 2 à la convention susmentionnée,

Vu la délibération n°23_0011 du Bureau du 24 mai 2023 approuvant la modification de l'annexe 1 à la convention susmentionnée,

Vu le projet annexé de nouvelle annexe 1 à la convention de location d'infrastructures passives de communications électroniques signée avec Chartres Métropole du 31 mars 2020,

Vu le rapport n° 3 du Président,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** l'annexe 1 modifiée à la convention de location d'infrastructures passives de communications électroniques signée le 31 mars 2020 avec Chartres Métropole, tel qu'annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président Monsieur le Président à substituer cette nouvelle annexe 1 à la convention, et à la notifier à Chartres Métropole.

LE PRÉSIDENT D'EURE ET-LOIR NUMÉRIQUE,



Jacques LEMARE



BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du Mardi 10 février 2026

RAPPORT N° 3

Réseau d'initiative publique fibre optique

Convention de location d'infrastructures passives de communications électroniques avec Chartres Métropole : approbation de l'annexe 1 modifiée

Le Bureau d'Eure-et-Loir Numérique avait approuvé par délibération n°19_0081 du 26 novembre 2019 la signature d'une convention avec Chartres Métropole pour la location de fourreaux situés sur la commune de Francourville, entre le centre-bourg et le hameau de Senneville.

Les conditions d'utilisation de ces fourreaux définies dans la convention étaient les suivantes :
Location pour une durée de 15 ans renouvelable
Loyer de 1,06 € HT/ml/an, révisable selon l'indice TP12a

La convention correspondante, dite convention de location d'infrastructures passives de communications électroniques, a été signée le 31 mars 2020, les fourreaux loués figurant en annexe 1.

Par délibération n°22_0014 du 24 mai 2022, le Bureau avait approuvé la modification de l'annexe 1 à la convention du 31 mars 2020 pour y ajouter des fourreaux sur la commune de Umpeau.

Par délibération n°23_0011 du 24 mai 2023, le Bureau avait approuvé la modification de l'annexe 1 à la convention du 31 mars 2020 pour y ajouter des fourreaux sur la commune de Voise suite à une opération d'enfouissement.

Plusieurs opérations d'enfouissements ont depuis été réalisées sur le périmètre de Chartres Métropole, et il est nécessaire de mettre à jour l'annexe à la convention de locations de fourreaux pour prendre en compte les opérations d'enfouissement suivantes :

2021	Linéaire (ml)	Date PV de recette
Champseru Hameau de Loinville, rues des Arpents, de la Forge et Saint-Gilles	410	01/12/2021
2022		
Francourville Rues de la Salle et de l'Eglise	245	01/12/2022
Maintenon Route de Saint-Mamert	580	01/12/2022
Maintenon Route de Paris et chemin des Gloriettes	500	01/12/2022

Oinville sous Auneau Rues des Acacias et de la planche	400	01/12/2022
Saint léger les Aubées Rues d'Auneau et de Chartres	540	01/12/2022
Umpeau Rues Terre de l'Eglise et de la Maladrie	350	01/12/2022
2024		
Theuville Rue de la ville neuve	100	10/11/2024
Umpeau Rue du Tour de l'Eglise	125	01/04/2025

Le projet de nouvelle annexe 1 à la convention est annexé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021_0043 du Conseil syndical d'Eure-et-Loir Numérique du 8 septembre 2021 portant délégation du Conseil syndical au Bureau,

Vu la convention de location d'infrastructures passives de communications électroniques signée avec Chartres Métropole le 31 mars 2020,

Vu la délibération n°22_0044 du Bureau du 24 mai 2022 approuvant la modification des annexes 1 et 2 à la convention susmentionnée,

Vu la délibération n°23_0011 du Bureau du 24 mai 2023 approuvant la modification de l'annexe 1 à la convention susmentionnée,

Vu le projet annexé de nouvelle annexe 1 à la convention de location d'infrastructures passives de communications électroniques signée avec Chartres Métropole du 31 mars 2020,

Vu le rapport de M. le Président,

LE BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITÉ AFIN :

- **D'APPROUVER** l'annexe 1 modifiée à la convention de location d'infrastructures passives de communications électroniques signée le 31 mars 2020 avec Chartres Métropole, tel qu'annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président Monsieur le Président à substituer cette nouvelle annexe 1 à la convention, et à la notifier à Chartres Métropole.

ANNEXE 1 – IDENTIFICATION DES BIENS LOUES (INSTALLATIONS)

Les biens mis à disposition de Eure-et-Loir Numérique sont situés :

Localisation	Linéaire (ml)	Date PV de recette
2020		
Francourville Liaison Senneville / Francourville	700	15/06/2020
Umpeau Rues Grande Maison et Bergère	400	23/07/2020
2021		
Umpeau Ruelle aux Denfert	150	29/04/2021
Voise Rues de Paris, de Béville, de Santeuil et ruelle du Cimetière	450	01/01/2022
Champseru Hameau de Loinville, rues des Arpents, de la Forge et Saint-Gilles	410	01/12/2021
2022		
Francourville Rues de la Salle et de l'Eglise	245	01/12/2022
Maintenon Route de Saint-Mamert	580	01/12/2022
Maintenon Route de Paris et chemin des Gloriettes	500	01/12/2022
Oinville sous Auneau Rues des Acacias et de la planche	400	01/12/2022
Saint léger les Aubées Rues d'Auneau et de Chartres	540	01/12/2022
Umpeau Rues Terre de l'Eglise et de la Maladrie	350	01/12/2022
2024		
Theuville Rue de la ville neuve	100	10/11/2024
Umpeau Rue du Tour de l'Eglise	125	01/04/2025